



PRÉFET DE L'EURE

PROJET

PLAN PLURIANNUEL DE CONTRÔLE

INTERSERVICES

EAU ET NATURE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

soumis au comité stratégique de la MISEN

2019

MISSION INTERSERVICES DES POLICES DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉFECTURE DE L'EURE – PARQUET D'EVREUX – DIRECTION RÉGIONALE DE ENVIRONNEMENT DE AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) – DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DRIEE) – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF) – DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) – DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP) – AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ (AFB) – OFFICE NATIONALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS) – OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) – RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE (RNNES) - RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU MARAIS VERNIER

SOMMAIRE

A/ PRÉAMBULE : POLICE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE POLICE AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

B/ LE PLAN DE CONTRÔLE EAU ET NATURE

COORDONNÉES DE LA MISEN

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure
1 Avenue du Maréchal Foch
27022 EVREUX CEDEX
Tel : 02 32 29 62 30
Mail : ddtm-mise@eure.gouv.fr

Police de l'environnement

Une police au service de la préservation des ressources naturelles

Pourquoi une police de l'eau et de la nature ?

La mise en oeuvre effective des politiques publiques environnementales passe, au-delà des actions d'information, de sensibilisation et d'incitation toujours nécessaires, par une police de l'environnement efficace, à la fois aux plans administratif et judiciaire. Pour que nos ressources naturelles se renouvellent, pour enrayer la perte de biodiversité, pour maintenir ou restaurer le bon état des eaux et pour préserver les espèces et leurs habitats, il faut une police de l'environnement avec des prérogatives adaptées et des compétences techniques reconnues.

Dans quel cadre s'inscrit son action ?

Au niveau communautaire, l'État a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement. Par ailleurs, plusieurs directives et règlements mettent en place des obligations de contrôle et de rapportage de ces activités de contrôle.

Les polices de l'environnement s'associent en France sur deux dispositifs complémentaires : les outils de police administrative ont avant tout une vocation préventive, associée à un processus d'autorisation préalable, tandis que ceux de police judiciaire ont une vocation de dissuasion, rétribution et réparation. Leur articulation intelligente et pragmatique, entre pédagogie et répression, est un déterminant essentiel de leur efficacité.

Des services de police spécialisés

Au-delà des missions générales confiées à la gendarmerie nationale et à la police nationale, des inspecteurs de l'environnement s'assurent du respect de la réglementation relative à la préservation des milieux naturels. Ils sont en poste dans les établissements publics et services déconcentrés de l'État en charge de la protection de l'environnement et disposent de compétences hautement spécialisées :

- la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer), la DDPP (direction départementale de la protection des populations), la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) chargées de réglementer et de contrôler les activités susceptibles de porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux naturels ;
- l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), chargé de missions d'associé technique à l'État dans la réglementation des activités et chargé des contrôles dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques ;
- l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), chargé des contrôles dans les domaines de la protection de la nature et de la chasse ;

Ces services travaillent en collaboration avec :

- l'Agence Régionale de Santé, en charge de l'application des DUP des captages AEP,
- et la Direction Régionale de Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, chargée de la mise en oeuvre de la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques,
- les réserves naturelles, chargées de leur réglementation spécifique,
- le Conservatoire du littoral, en charge de la surveillance des propriétés acquises,
- et l'Office national des Forêts.

Des contrôles ciblés sur les enjeux du territoire

L'activité de contrôle des services de l'État et des établissements publics concernés s'inscrit dans un cadre strict. Le respect de la réglementation donne lieu à l'établissement de priorités nationales, qui sont déclinées au niveau régional (ou des bassins hydrographiques) et au niveau départemental en fonction des enjeux de territoire.

Les priorités nationales et locales

Pollution ponctuelle

- Conformité des STEU et des plan d'épandage,
- Rejets pluviaux,
- ICPE,
- Pollutions accidentelles.

Pollution diffuse et protection de la ressource en eau potable

- Fertilisation agricole et l'emploi des pesticides,
- DUP des captages AEP.

Gestion équilibrée des milieux aquatiques

- Contrôle de la continuité écologique,
- Travaux en rivière et dans les zones humides,
- Ouvrages de prélèvement,
- Dignes et barrages.

Milieux remarquables

- Espaces naturels (N2000, réserve nationale...)

Espèce protégée et gestion de la faune sauvage

- Espèces protégées,
- Travaux et activités en site N2000,
- Commerce international et échange des espèces protégées,
- Pêche et braconnage,
- Chasse et braconnage,
- Espèces chassables.

Surveillance du territoire et contrôles multi-thématiques

- Surveillance du territoire,
- Contrôles multi-thématiques.

Des outils indispensables

Le plan de contrôle

Les priorités nationales, déclinées et croisées avec les enjeux locaux, sont inscrites dans un plan de contrôle interservices départemental. Établi par les services de l'État avec les établissements publics et autres services de contrôle, le plan de contrôle est piloté par le directeur départemental des territoires – et de la mer dans les départements littoraux – sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur.

Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à enjeux forts.

Ces enjeux résultent d'une analyse fine des vulnérabilités (zones d'alimentation en eau potable, rivières fortement dégradées, zones humides ou autres zones naturelles menacées, espèces menacées d'extinction...).

Les services de l'État et des établissements publics :

- veillent, lors du contrôle, à ce que les éléments contrôlés correspondent bien aux impacts principaux des activités sur les ressources ;
- mettent en perspective et expliquent les enjeux qui s'attachent à cette politique lors des contrôles et s'assurent, à chaque fois qu'une non-conformité est relevée, que les suites administratives ou judiciaires concourent à la faire cesser, c'est-à-dire à réduire le niveau de pression sur les ressources naturelles.

Le protocole des atteintes à l'environnement

Les services de police de l'eau et de la nature ont pour instruction de veiller à ce que toute personne ou tout organisme contrôlé soit informé du résultat de ce contrôle. En cas de non-conformité, il leur est demandé de mettre en oeuvre les suites nécessaires : soit une procédure administrative, soit une procédure judiciaire, soit les deux simultanément.

Le protocole Normand signé le 15 novembre 2017 par les procureurs généraux des cours d'appel de Rouen et Caen, les procureurs de la République du ressort de ces cours, la préfète de Région, les préfets des départements, le délégué interrégional de l'ONCFS, le directeur interrégional de l'AFB, fixe les modalités de recherche, constatation et traitement des infractions dans les domaines de l'environnement.

*

*

*

Préserver la qualité de l'eau

Fiche contrôle 1 : Systèmes d'assainissement collectif, les plans d'épandage, les postes de relèvement et déversoir d'orage ainsi que l'activité des vidangeurs

Fiche contrôle 2 : Rejets d'eaux pluviales des infrastructures linéaire de transport et des réseaux des collectivités

Fiche contrôle 3 : Contrôler les rejets aqueux des ICPE

Fiche contrôle 4 : Intervenir sur les pollutions accidentelles susceptibles d'entraîner une pollution des milieux aquatiques

Fiche contrôle 5 : Contrôler les captages d'eau destinés à la consommation humaine et distribuer une eau potable conforme

Fiche contrôle 6 : Contrôler les activités générant des pollutions diffuses par les pesticides

Fiche contrôle 7 : Contrôler les activités générant des pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole

Garantir une gestion quantitative de la ressource

Fiche contrôle 8 : Contrôler les ouvrages de prélèvement, les mesures prises dans le cadre des arrêtés sécheresse

Assurer la sécurité publique et prévenir les risques d'inondation

Fiche contrôle 9 : Contrôler les digues et les barrages et prévenir les risques d'inondation

Préserver les milieux aquatiques

Fiche contrôle 10 : Contrôler les obstacles à la continuité écologique des cours d'eau

Fiche contrôle 11 : Contrôler les travaux en cours d'eau

Fiche contrôle 12 : Contrôler l'activité d'extraction des matériaux alluvionnaires

Fiche contrôle 13 : Contrôler les travaux en zones humides

Fiche contrôle 14 : Contrôler les plans d'eau et les piscicultures

Assurer la police de la pêche et de la chasse

Fiche contrôle 15 : Police de la pêche en eau douce et lutte contre le braconnage des espèces piscicoles

Fiche contrôle 16 : Police de la chasse et lutte contre le braconnage des espèces chassables

Protéger les espèces

Fiche contrôle 17 : Faune protégée ou réglementée

Fiche contrôle 18 : Flore protégée ou réglementée

Protéger les habitats et les patrimoines naturels

Fiche contrôle 19 : Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels

Fiche contrôle 20 : Protection des milieux forestiers

Fiche contrôle 21 : Défense des espaces protégés et sensible

Fiche contrôle 22 : Évaluation des incidences au titre de N2000

Fiche de contrôle 23 : Activités humaines réglementées

Mettre en œuvre des contrôles multi-thématiques

Fiche contrôle 24 : Mettre en œuvre des contrôles multi-thématiques

Fiche de contrôle 1 : Contrôler les systèmes d'assainissement collectif, les plans d'épandage, les postes de relèvement et déversoir d'orage ainsi que l'activité des vidangeurs

Service Pilote : DDTM27

Services associés : parquet, gendarmerie, CD27 (SATESE), AESN, DREAL-ude, DDPP, MIRSPAA, ARS

Services contrôle : DDTM 27-14-76, DRIEE, AFB

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Qualité de l'eau – **T** Lutter contre les pollutions urbaines

Objectifs

Évaluation annuelle de la conformité réglementaire des agglomérations d'assainissement au regard de la Directive ERU et de leur impact sur le milieu récepteur (bon état des eaux, usages sensibles)

Contrôle de l'autosurveillance des ouvrages, de l'existence, la tenue à jour et le respect des documents associés au suivi des installations (manuel, cahier de vie, bilan de fonctionnement...).

Suivi de l'activité des vidangeurs notamment via le contrôle des agréments.

Suivi des bilan annuels des plans d'épandage et contrôle du respect des prescriptions.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Systèmes d'assainissement :							
-Contrôles inopinés sur signalement -Contrôles programmés -Contrôles IOTA réceptionnés	30	10			DDTM27-14-76, AFB et DRIEE	parquet, gendarmerie, CD27, AESN, DREAL-ude, DDPP, ARS, MIRSPAA	Gestion des suites des contrôles années antérieures sur les points noirs (Risle)
-Manuel autosurveillance/cahier de vie -Planning auto-surveillance -Déclaration auto-surveillance (VERSEAU) -Conformités annuelles			238	30 130 40 130			
Contrôles activité vidangeurs -Contrôles suite pollutions et signalement -Contrôles programmés -Suivi bilan annuel	30	15			DDTM		15 vidangeurs ciblés car absence des bilans annuels
A Plan d'épandage :							
-Suivi plan d'épandage -Suivi non conformité					DDTM et DRIEE		
-Bilan global annuel			5				
A Contrôle des points de déversement :							
-Contrôle équipement			5	10	DDTM et DRIEE		Gestion des suites des contrôles des années antérieures
-Autosurveillance des points de rejet et de déversements des + 2000EH			5	20			
TOTAL	60	25	253	60			

Fiche de contrôle 2 : Contrôler les rejets d'eaux pluviales des infrastructures linéaire de transport et des réseaux des collectivités

Service Pilote : DDTM

Services contrôle : DDTM, AFB, DRIEE

Services associés :parquet, gendarmerie, SDIS, CD

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Qualité de l'eau – **T** Rejet d'eaux pluviales

Objectifs

Le ruissellement d'eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées intensément fréquentées peuvent entraîner des rejets d'eaux chargées en hydrocarbures ou métaux lourds directement au milieu naturel. Des contrôles seront orientés sur les secteurs à enjeu (principales infrastructures, agglomérations) au regard de l'état des masses d'eau impactées, afin de vérifier la bonne mise en œuvre des installations demandées, leur bon entretien et le respect des normes de qualité du rejet.

D'autres contrôles pourront être effectués à l'aval des points de rejets des réseaux pluviaux stricts dans le milieu naturel afin de mettre en évidence une éventuelle pollution (liés à des mauvais branchements par exemple).

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Rejets d'eaux pluviales							
-Contrôle Infrastructures linéaires -Contrôle zones d'activités et lotissements -Contrôle réseau eaux pluviales	30	15	5		DDTM, AFB et DRIEE	parquet, gendarmerie, SDIS, CD27	- Déviation SW Evreux - SAPN A13 Toutainville - ECOPARC (I, II et III) - Lotissements (une dizaine)
TOTAL	30	15	5	0			

Fiche de contrôle 3 : Contrôler les rejets aqueux des ICPE

Service Pilote : DREAL-ude

Services contrôle : DREAL-ude et DDPP

Services associés : AFB, ONCFS, DDTM, parquet, gendarmerie, SDIS, ARS

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Qualité de l'eau – **T** Lutte contre les pollutions industrielles

Objectifs

Le PSI fixe une périodicité minimale d'une visite d'inspection par an pour les établissements « prioritaires », une périodicité minimale de 3 ans pour les établissements « à enjeux » et les établissements « IED » (Industrial Emissions Directive), et de 7 ans pour les autres établissements.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A ICPE avec rejets aqueux (DREAL)					DREAL-ude	AFB, ONCFS, DDTM, parquet, gendarmerie, SDIS, ARS	Selon programmation
-Inspection des ICPE industrielles selon le Plan Stratégique d'Inspection (PSI) -Réalisation des contrôles inopinés de la qualité des rejets avec des laboratoires agréés;	90	28					
-Vérification des déclarations des émissions polluantes dans le registre européen IREP. -Vérification transmission des données collectées par les entreprises dans le cadre du RSDE			30	62			
S/ TOTAL	90	28	30	62			

A ICPE avec rejets aqueux (DDPP)					DDPP	AFB, ONCFS, DDTM, parquet, gendarmerie, SDIS, ARS	Selon programmation
-Contrôler les ICPE élevages hors condi (effluents, épandage, eaux pluviales) -Contrôler les ICPE agro-alimentaire (système d'épuration et de la qualité des rejets) -Réalisation des contrôles inopinés de la qualité des rejets avec des laboratoires agréés.	110	33					
-Vérification des déclarations des émissions polluantes dans le registre européen IREP. -Vérification transmission des données collectées par les entreprises dans le cadre du RSDE;							
S/ TOTAL	110	33	0	0			

	200	61	30	62			
--	------------	-----------	-----------	-----------	--	--	--

Fiche de contrôle 4 : Intervenir sur les pollutions accidentelles susceptibles d'entraîner une pollution des milieux aquatiques

Service Pilote : DDTM27

Services contrôle : DDTM27, DRIEE, DREAL-ude, DDPP, AFB, ONCFS

Services associés : gendarmerie, parquet, SDIS, préfecture

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Qualité de l'eau – **T** Pollutions accidentelles

Programmation des actions de contrôle :

Les contrôles peuvent être réalisés en vue d'une expertise de la situation à la demande de la cellule d'alerte de la DDTM ou de la préfecture.

Des contrôles post-crise sont également envisageables pour vérifier que les mesures mises en oeuvre permettent de garantir la non atteinte aux milieux aquatiques.

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Pollutions sur signalement							
-Intervenir dans le cadre d'une expertise -Intervenir dans le cadre post-crise	115		15		DREAL-ude, DDPP, DDTM, AFB, ONCFS	Gendarmerie, SDIS, parquet, préfecture,	Pas de ciblage
TOTAL	115		15				

Fiche de contrôle 5 : Contrôler les captages d'eau destinés à la consommation humaine et distribuer une eau potable conforme

Service Pilote : ARS

Services contrôle : ARS, DDTM, AFB

Services associés : Parquet, gendarmerie, SDIS, DRAAF

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Qualité de l'eau – **T** Eau potable

Objectifs

Assurer le contrôle des mesures du programme d'action arrêté dans l'aire d'alimentation du captage utilisé pour la production d'eau potable pour les captages à enjeu, notamment «prioritaires». Si, en outre, le captage bénéficie d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection, le contrôle est conjoint avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui vérifie le respect de cet arrêté. La DDT(M) est associée à cette dernière pour la vérification des prescriptions relatives aux pratiques agricoles.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Préservation des captages d'AEP					ARS	Parquet, gendarmerie, SDIS, DRAAF	Voir programmation ARS
- Contrôle des déclarations d'utilité publique des captages		7					
- Contrôle des captages AEP		14					
TOTAL	25	21	0	0			

Fiche de contrôle 6 : Contrôler les activités générant des pollutions diffuses par les pesticides

Service Pilote : DRAAF

Services contrôle : DRAAF, AFB, ONCFS

Services associés : DDTM, parquet, gendarmerie, BNEVP, CA

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Qualité de l'eau – **T** Lutte contre la pollution par les pesticides

Objectifs

Contrôler de manière aléatoire le long des cours d'eau, en privilégiant ceux présentant un risque de non atteinte du bon état sur les paramètres pesticides.

Contrôler le respect de l'arrêté fossé et de l'arrêté visant à protéger du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques les personnes vulnérables.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Zones non traitées :					DRAAF, AFB, ONCFS	DDTM, parquet, gendarmerie , BNEVP, CA27	Surveillance du territoire (proximité captages prioritaires)
- Utilisation de produits herbicides en bordure des points d'eau (contrôle arrêté point d'eau et arrêté fossé)	20						
A Utilisation de produits phytopharmaceutiques par les personnes publiques							Surveillance du territoire (proximité des locaux accueillant des personnes vulnérables) - ciblage des grosses collectivités
-Contrôle collectivités, syndicats,	5	1					
Contrôle des distributeurs	10	1					
A Équipements et pratiques des utilisateurs professionnels							Analyse de risque DRAAF : ciblage contrôle sur BAC avec détection de phyto
-Contrôle conditionnalité protection du végétal -Contrôle utilisateurs professionnels -Contrôle arrêté personnes vulnérables -Contrôle applicateurs en prestation de service - Contrôle distributeurs grands publics et professionnel	110	52					
TOTAL	145	54	0	0			

Fiche de contrôle 7 : Contrôler les activités générant des pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole

Service Pilote : DDTM

Services contrôle : DDTM, DDPP, AFB

Services associés : parquet, gendarmerie, DRAAF, DREAL-srn, ARS, CA

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Qualité de l'eau – **T** Lutte contre la pollution par les nitrates

Objectifs

Contrôler les mesures des programmes d'actions national et régional de la directive nitrates.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Exploitations en zones vulnérables							
Contrôle police de l'environnement couplé au contrôle conditionnalité	50	35			DDTM, DDPP	parquet, gendarmerie, DRAAF, DREAL-srn, ARS, CA27	Selon analyse de risque (N2000 / cours d'eau / ZAR+BAC+AAC/ retournement prairie/zone sans contrôle depuis 5 ans
Contrôle documentaire suite contrôle police de l'environnement (PPF)			2	10	DDTM		
Contrôle directives nitrates programme régional : 1-prairie à maintenir en herbe (100 % herbe + mixte)	5		2	1	DDTM		Analyse RPG 2018 sur toute les prairies + contrôles terrain si nécessaire
TOTAL	55	35	4	11			

Fiche de contrôle 8 : Contrôler les prélèvements d'eau

Service Pilote : DDTM

Services contrôle : DDTM, AFB, DDPP, DREAL-ude

Services associés : parquet, gendarmerie, DREAL-srn, ARS, BRGM, syndicat irriguant, AESN

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Gestion quantitative de la ressource - **T** Prélèvement d'eau

Objectifs

Contrôler les points de prélèvement déclarés ou autorisés – y compris autorisations temporaires - (exploitations agricoles, industrielles, collectivités, etc.) dans les secteurs à enjeu en termes de réduction du déséquilibre quantitatif, qu'il s'agisse de prélèvements souterrains ou superficiels (les points de contrôle sont alors à ajuster).

Mettre en place une surveillance du territoire en période de restrictions, en particulier dans les bassins faisant l'objet de restrictions chroniques.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Ouvrages de prélèvements :						parquet, gendarmerie, DREAL-srn, ARS, BRGM, AESN, syndicat irriguant	
- Forage AEP	15	10			DDTM		- calage sur la prog ARS
- Forage agricole	72	30	5	10	DDTM		- déclaration code minier DREAL (bureau) Réception forages créés + MED contrôles années antérieures
- Forage mare de chasse ?	0	0	0	0	DDTM		Travailler en amont sur une doctrine pour une utilisation partagée de la ressource en eau sur le Marais Vernier (2020)
- Contrôle débit réservé au droit des installations de prélèvements ou de stockage	5						Selon signalement de terrain AFB
A Prélèvement ICPE	0				DREAL-ude, DDPP		Intégrer dan la fiche de contrôle 3
A Zones d'alerte « sécheresse »							
- Contrôle des arrêtés sécheresse	30		10		DDTM, AFB, DDPP, DREAL-ude	- selon situation des bassins	
TOTAL	122	40	15	10			

Fiche de contrôle 9: Contrôler les digues et les barrages et prévenir les risques d'inondation

Service Pilote : DREAL-sri

Services contrôles : DREAL-sri, DDTM, AFB

Services associés : parquet, gendarmerie, maires, VNF

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Sécurité publique et prévention des risques d'inondation – **T** Sécurité des ouvrages hydrauliques

Objectifs

Les services chargés du contrôle de la sécurité hydraulique se référeront aux instructions spécifiques de la direction générale de la prévention des risques (DGPR).

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Digues et barrages							
-Contrôle des digues et barrages	0				DREAL-sri	parquet, gendarmerie, maires, VNF,	Programmation DREAL : pas de contrôle programmé en 2019
- Contrôle des ouvrages hydrauliques (obstacles à l'écoulement / niveau réglementaire)	15	10			DDTM, AFB		Lors des épisodes de hautes eaux pour prévenir les embâcles au droit des ouvrages
- Contrôle remblais et compensation risque inondation	15	5			DDTM, AFB		
TOTAL	30	15	0	0			

Fiche de contrôle 10 : Contrôler les obstacles à la continuité écologique des cours d'eau

Service Pilote : DDTM

Services contrôle : DDTM, DRIEE, AFB

Services associés : DREAL (hydrométrie), DREAL-ude, DDPP, parquet, gendarmerie, DR AFB

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Préservation des milieux aquatiques – **T** Continuité écologique

Objectifs

Les cours d'eau classés au titre du 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement nécessitent que les ouvrages en place (seuils, barrages) soient adaptés, transformés ou arasés pour assurer la continuité écologique dans les 5 ans après la publication de l'arrêté préfectoral de classement. Deux types de contrôle peuvent être menés :

- Cas d'un projet de restauration de la continuité écologique ayant donné lieu à un arrêté d'autorisation loi sur l'eau : contrôle des prescriptions sur les aménagements des seuils et barrages afin de rétablir la continuité écologique;
- Cas où le rétablissement de la continuité écologique n'a pas été réalisé à l'issue des 5 ans : Dans le respect du courrier de la ministre en date du 9 décembre 2015, des contrôles seront orientés sur les ouvrages où aucune action n'a été engagée par les propriétaires alors que par exemple une étude globale sur un cours d'eau a permis de déterminer un choix d'aménagement sur les ouvrages ou que des informations ou lettres de relance ont été portées par les services aux propriétaires.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Obstacles à la continuité							
- Contrôle des actes			10	10	DDTM, AFB, DRIEE	DREAL-srn , DREAL-ude, DDPP, parquet, gendarmerie, DR AFB	
- Contrôle de l'entretien des ouvrages assurant le franchissement des poissons	25	20					
- Contrôles en phase chantier et réception des ouvrages de franchissement	40	10					Chantier 2019 : La Madeleine / voir liste travaux prévisionnels 2019 / Fouillebroc
TOTAL	65	30	10	10			

Fiche de contrôle 11 : Contrôler les travaux en cours d'eau (hors continuité)

Service Pilote : DDTM

Service contrôle : DDTM, AFB, DRIEE

Services associés : DREAL-ude, DREAL-srn, DDPP, ONCFS, DR AFB, parquet, gendarmerie

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Préservation des milieux aquatiques – **T** Travaux en cours d'eau

Objectifs

Contrôler les dossiers de travaux en cours d'eau dans les sections de cours d'eau en bon ou très bon état, dans un objectif de non dégradation de l'état écologique

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Chantiers de travaux en cours d'eau :					DDTM27, AFB, DRIEE	DREAL-ude, DREAL-srn, DDPP, ONCFS, DR AFB, parquet, gendarmerie	Martot : travaux reprofilage chenal
-respect des prescriptions édictées dans le cadre de l'autorisation en phase travaux	20						
A Travaux réalisés							Contrôle réception travaux
-respect des prescriptions édictées dans le cadre de l'autorisation de l'aménagement final	20						
A Travaux d'urgence (art R214-44 du CE)							
-Travaux d'urgence	2						
A Mesures compensatoires							
- mesures compensatoire sur cours d'eau	10						
TOTAL	52	0	0	0			

Fiche de contrôle 12 : Contrôler l'activité d'extraction des matériaux alluvionnaires

Service Pilote : DREAL-ude

Services contrôle : DREAL-ude

Services associés : Parquet, gendarmerie, AFB, ONCFS, DDTM27

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Préservation des milieux aquatiques – **T** Exploitation des ressources minérales

Objectifs

Vérifier l'absence d'exploitation en lit mineur, et en lit majeur s'assurer, pour les cours d'eau à enjeu, des conditions d'exploitation, de la mise en place des mesures de réduction des risques de pollution des sites et de la mise en œuvre des réaménagements.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Activité d'extraction de matériaux alluvionnaires					DREAL-ude AFB	Parquet, gendarmerie, AFB, ONCFS, DDTM27	
-Contrôler le respect des prescriptions édictées dans le cadre de l'autorisation	40	12					
TOTAL	40	12	0	0			

Fiche de contrôle 13 : Contrôler les travaux en zones humides

Service Pilote : DDTM

Service contrôle : DDTM, AFB, DRIEE, ONCFS, DREAL-srn

Services associés : DREAL-ude, DDPP, parquet, gendarmerie, PNR des Boucles de la Seine, Maison de l'Estuaire, CD, CEN NS, Conservatoire du Littoral, Conservatoire de Botanique

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Préservation des milieux aquatiques – **T** Travaux en cours d'eau

Objectifs

Assurer la non dégradation des zones humides identifiées dans le département en ciblant préférentiellement les zones humides des fonds de vallées, des zones humides en limite de zones à urbaniser et les zones humides «RAMSAR», les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau comprenant des prescriptions sur les zones humides (contrôle en phase travaux, contrôle de la viabilité des zones compensées et les acquisitions en compensation).

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Travaux en zones humides en phase chantier					DDTM, AFB, DRIEE, ONCFS, DREAL-srn	DREAL-srn, DDPP, parquet, gendarmerie, Pnr BSN, maison de l'estuaire, CD, CEN NS, conservatoire du Littoral, conservatoire de botanique	zones humides des fonds de vallées, zones humides en limite de zones à urbaniser et les zones humides « RAMSAR »,
- respect des prescriptions édictées dans le cadre de l'autorisation en phase travaux - Travaux non autorisés ayant pour conséquences l'imperméabilisation, l'assèchement de zones humides (drainage, remblaiements, etc.).	5						
A Autorisations de travaux en zones humides à l'issue des travaux							zones humides des fonds de vallées, zones humides en limite de zones à urbaniser et les zones humides « RAMSAR »,
-respect des prescriptions édictées dans le cadre de l'autorisation de l'aménagement final	5						
A Mesures compensatoires - Zones humides							
-respect des mesures ERC dans le cadre de l'autorisation	20						
TOTAL	30	0	0	0			

Fiche de contrôle 14 : Contrôler les plans d'eau - vidanges

Service Pilote : DDTM

Service contrôle : DDTM, DDPP, AFB, ONCFS

Services associés : DREAL-srn, DREAL-ude, DR AFB, parquet, gendarmerie, FDCE, Pnr des Boucles de la Seine, Maison de l'estuaire, FDAAPPMA

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Préservation des milieux aquatiques – **T** Plans d'eau -vidanges

Objectifs

Contrôler l'existence légale des plans d'eau situés sur le secteur du Marais Vernier et de la Risle Maritime.

Contrôler les piscicultures dans le cadre du plan progrès.

Contrôler toute nouvelle création de plan d'eau et toutes les demandes de vidange.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Créations de plan d'eau					DDTM, DDPP, AFB, ONCFS	DREAL-srn, DREAL-ude, DR AFB, parquet, gendarmerie, FDCE, Pnr des BSN, Maison de l'estuaire, FDAAPPMA	Contrôle des nouveaux plans d'eau et de toutes les demandes de vidange
-Contrôle de l'acte autorisant la création ou la vidange d'un plan d'eau	5	1					
A Vidange de plan d'eau							
-Contrôle des opérations de vidange d'un plan d'eau	0	0					- Iton (amont Verneuil)
A Plans d'eau existants							
- Contrôle respect de l'acte autorisant le plan d'eau	10	5					
- Doctrine régularisation des mares de chasse	20	15	5		Contrôle bureau mares de chasse du marais vernier et de la Risle maritime (vérification extension des mares entre 1992 et 2017)		
TOTAL	35	21	5	0			

Fiche de contrôle 15 : Police de la pêche en eau douce et lutte contre le braconnage des espèces piscicoles

Service Pilote : AFB

Service contrôle : AFB, DR AFB, ONCFS, DDTM76-DML

Services associés : parquet, gendarmerie fluviale, FDAAPPMA, DDPP

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Police de la pêche

- **T** Police de la pêche en eau douce et lutte contre le braconnage des espèces piscicoles
- **T** Anguille : contrôle des prélèvements et lutte contre les trafics de l'anguille

Objectifs

Mettre en œuvre le plan de gestion anguille, en ciblant les contrôles sur les estuaires et les ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau « anguille ».

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
Police de la pêche et lutte braconnage					AFB, ONCFS, DML	parquet, gendarmerie fluviale, FDAAPPMA, DDPP	
A Contrôle ciblés							
- contrôle AFB - contrôle ONCFS (convention FDAAPPMA) - contrôle FDAAPPMA	40						
A Lutte contre le braconnage des espèces piscicoles (hors anguille)							
- espèces cibles (saumon / truite de mer)	15						
Anguille							
A Contrôle prélèvements eau douce							
contrôle pêcheurs / points de débarquements / commercialisation / repeuplement	30						
A Contrôle prélèvements aval loi sur l'eau ou eaux saumâtres							
contrôle pêcheurs / points de débarquements / commercialisation / repeuplement	15						
TOTAL	100	0	0	0			

Fiche de contrôle 16 : Police de la chasse et lutte contre le braconnage des espèces chassables

Service Pilote : ONCFS

Services contrôle : ONCFS, DR ONCFS, maison de l'estuaire (MdE)

Services associés : Parquet, gendarmerie, AFB, FDCE, DDTM27

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Lutte contre le braconnage – **T** Police de la chasse et lutte contre le braconnage des espèces chassables

Objectifs

Exploiter les renseignements portés à la connaissance du service.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Police de la chasse et lutte contre le braconnage (sur espèces non protégées)	605				ONCFS DR ONCFS, MdE	Parquet, gendarmerie , AFB, FDCE, DDTM27	
A Contrôle destruction animaux susceptibles de causer des dégâts	5						
TOTAL	610	0	0	0			

Fiche de contrôle 17 : Faune protégée ou réglementée

Service Pilote : DREAL-srn

Service contrôle : DREAL-srn, DDPP, ONCFS, DDTM, maison de l'estuaire (MdE), AFB

Services associés : parquet, gendarmerie, Pnr des Boucles de la Seine, conservatoire des espaces naturels, conservatoire du Littoral, CD27, FDCE, FDAAPPMA, DR AFB, DR ONCFS

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Espèces Protégées – **T** Faune protégée ou réglementée

Objectifs

Lutter contre les atteintes directes à la faune protégée : destruction

Contrôle périodique des établissements à enjeux (ex. : zoos, cirques, espèces dangereuses, EEE) et contrôle des établissements pour lesquels les services disposent de renseignements tendant à une suspicion d'infraction

Contrôler les dérogations relatives aux atteintes directes aux espèces protégées et leurs habitats.

Contrôle du commerce des espèces protégées ou menacées de disparition.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage	
	H*j	Nb	H*j	Nb				
A Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbations					DREAL-srn, DDPP, ONCFS, AFB, DDTM, MdE	parquet, gendarmerie, Pnr BSN CEN NS, conservatoire du Littoral, CD, FDCE, FDAAPPMA, DR AFB, DR ONCFS		
- contrôle braconnage - surveillance du territoire	110							
A Contrôle de la détention et du commerce des espèces non domestiques réglementée (protégée, invasive, réglementée)					DREAL-srn, ONCFS, DDPP			
- Contrôle établissement gibier (sanglier) - Contrôle détention de la faune sauvage captive (animalerie, zoo, particuliers, éleveurs, cirque...)* - Contrôle de commerce des espèces protégées ou menacées de disparition (CITES)**	287		150					
A Contrôle des dérogations relatives aux atteintes directes espèces protégées (prélèvement, introduction, naturalisation)					DREAL-srn, ONCFS, DDPP, DREAL, AFB, DDTM			
- Prélèvement : cormoran, cygne - Introduction espèces	5		5					
A Contrôle des dérogations relatives aux atteintes aux habitats d'espèces protégées (séquence ERC)					DREAL-srn, ONCFS, DDPP, DREAL, AFB, DDTM			
- Contrôle dérogations espèces protégées	12		5					
TOTAL	414	0	160	0				

Liste rouge mammifères : <http://www.biodiversite.hautenormandie.fr/> Liste rouge Reptiles et amphibien : <http://www.biodiversite.hautenormandie.fr/> /Liste rouge poisson d'eau douce : <http://www.biodiversite.hautenormandie.fr/> /Liste rouge papillon de jour et zygènes : <http://www.biodiversite.hautenormandie.fr/> /Liste rouge Criquets, sauterelles et grillons (orthoptères) : <http://www.biodiversite.hautenormandie.fr/>

*** Contrôle détention de la faune sauvage captive**

Code de l'environnement (livre IV, Titre I)

Arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques

Arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques (chasse au vol uniquement)

Cette action englobe le simple particulier détenant un spécimen d'espèce non domestique en passant par l'animalerie ou le parc zoologique fixe ou itinérant présentant des spécimens au public. L'Eure n'échappe pas au phénomène des Nouveaux Animaux de Compagnie détenus par les particuliers. Apparu dans un premier temps en milieu urbain, de nombreux spécimens sont désormais détenus au plus profond des campagnes. Ainsi, il n'est plus rare de voir dans les jardins ou appartements, des kangourous, des serpents, des tortues ou encore des perroquets. Quelle que soit la structure hébergeant ce type d'espèce (éleveur d'agrément ou établissement), il convient de suivre les structures accueillant des espèces protégées, reprises à la CITES, potentiellement dangereuses ou susceptibles de créer des déséquilibres biologiques une fois introduites dans le milieu naturel.

**** Contrôle de commerce des espèces protégées ou menacées de disparition (CITES)**

Arrêtés relatifs à la protection de la faune et de la flore sur le territoire national, outre-mer compris (Arrêté Guyane notamment)

Arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. On estime que le commerce international des espèces sauvages représente des milliards de dollars par an et qu'il porte sur des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux. Ce commerce est varié, allant de plantes et d'animaux vivants à une large gamme de produits dérivés – produits alimentaires, articles en cuir exotique, instruments de musique en bois, souvenirs pour touristes, remèdes, et bien d'autres encore. L'exploitation et le commerce intensifs de certaines espèces, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que la disparition des habitats, peuvent épuiser les populations et même conduire certaines espèces au bord de l'extinction. Les dispositions législatives relèvent de l'article L 412 du CE et de sa déclinaison réglementaire.

Cette rubrique concerne également les espèces protégées (L411 du CE) par les divers arrêtés ministériels instaurant des mesures de protection des espèces vivant sur le territoire français. Les contrôles opérés porteront sur toutes les structures susceptibles de commercialiser ces espèces L 411 et L 412 du CE (collectionneurs, Magasins divers tels que brocanteurs, salle des ventes, surveillance du E-commerce, élevages et établissements détenant de la faune sauvage captive reprise à la CITES ou protégée...) ainsi que sur les forums d'échanges internet

Fiche de contrôle 18 : Flore protégée ou réglementée

Service Pilote : DREAL-srn

Service contrôle : DREAL-srn, AFB, ONCFS, DREAL, DDTM, maison de l'estuaire (Mde)

Services associés : parquet, gendarmerie, PNR des Boucles de la Seine, Conservatoire des espaces naturels, Conservatoire du Littoral, CD, FDCE, Conservatoire de botanique, DR AFB, DR ONCFS

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Espèces Protégées – **T** Flore protégée ou réglementée

Objectifs

Lutter contre les atteintes directes à la flore protégée : destruction

Contrôle périodique des établissements à enjeux (ex. : serre tropicale, jardin public, jardin privé ouvert au public) et contrôle des établissements pour lesquels les services disposent de renseignements tendant à une suspicion d'infraction

Contrôler les prescriptions des dérogations espèces protégées

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Règlement bois RBUE					DDTM		
opérateurs importateurs ou produits dérivés							
A Lutte contre les atteintes directes à la flore protégées : arrachage, cueillette, trafic d'espèces à enjeux)					DREAL-srn, DDPP, ONCFS, AFB, DDTM, Mde	parquet, gendarmerie, Pnr BSN, CEN NS, conservatoire du Littoral, CD, FDCE, conservatoire botanique, DR AFB, DR ONCFS	
- contrôle commerce sur internet - contrôle capture et cueillette - surveillance du territoire	20						
A Contrôle de la détention et du commerce des espèces non domestiques réglementée (protégée, invasive, réglementée)							
- contrôle établissement détenant de la flore protégée (serre tropicale, jardin public, jardin privé ouvert au public....)	3				DREAL-srn, DDPP, ONCFS		
A Contrôle des dérogations relatives aux atteintes directes espèces protégées (prélèvement, introduction, naturalisation)							
- introduction d'espèces - prélèvements d'espèces	4		2		DREAL-srn, DDPP, AFB, ONCFS		
A Contrôle des dérogations relatives aux atteintes aux habitats d'espèces protégées (séquence ERC)							
- contrôle dérogations espèces protégées	10		2		DREAL-srn, DDPP, AFB, ONCFS, DDTM		
TOTAL	37	0	4	0			

Liste rouge de la flore de Haute normandie : <http://www.cbnbl.org>

Fiche de contrôle 19 : Contrôler la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels

Service Pilote : ONCFS/ONF

Service contrôle : ONCFS, ONF, maison de l'estuaire (MdE)

Services associés : parquet, gendarmerie, PNR des Boucles de la Seine Normande, Conservatoire du littoral, Maison de l'estuaire (MdE), Conservatoire des espaces naturels, CD, animateurs Natura 2000

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Protection des habitats et patrimoine naturel – **T** Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels

Ojectifs

Cibler les contrôles sur les territoires à enjeux en terme de fréquentation touristique et/ou de fragilité des milieux

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Circulation des VTM							
Circulation de véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation	60				ONCFS, ONF,	parquet, gendarmerie, Pnr BSN, Conservatoire du littoral, MdE, AFB, CEN NS, CD, animateurs Natura 2000	Territoires à enjeux en termes de fréquentation touristique et/ou de fragilité des milieux
TOTAL	60	0	0	0			

Fiche de contrôle 20 : Protection des milieux forestiers

Service Pilote : DDTM

Service contrôle : DRAAF, ONF, DDTM, ONCFS, AFB

Services associés : parquet, gendarmerie, CRPF, DREAL-srn

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Forêt – T Forêt

Ojectifs

Cibler les contrôles sur les territoires présentant des enjeux biodiversité, sur les corridors de la trame verte et sur les espaces boisés classés.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Protection des milieux forestiers (dont lutte contre les incendies)					DDTM, ONF, DRAAF, AFB, ONCFS	parquet, gendarmerie, CRPF, DREAL-srn	EBC / corridors et réservoirs de la trame verte / ZNIEFF type 1 Opération de contrôle multithématiques Plan de contrôle dispositif BCAE7
- Contrôle milieux forestiers à enjeux biodiversité	10	1					
- Contrôle des haies	15	15					
TOTAL	25	16	0	0			

Fiche de contrôle 21 : Défenses des espaces protégés et sensibles

Service Pilote : DREAL-srn

Service contrôle : ONCFS, AFB, DDTM, DREAL-srn, DREAL-seclad, Maison de l'Estuaire (MdE)

Services associés : parquet, gendarmerie, Pnr des Boucles de la Seine Normande, Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels, CD27, animateurs Natura 2000, Conservatoire de botanique...

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Protection des habitats et patrimoine naturel – **T** Défense des espaces protégés et sensibles

Objectifs

Mettre en place une surveillance adaptée au contrôle des activités sensibles réalisées dans les territoires protégés par un arrêté de protection de biotope ou de géotope.

Mettre en place une surveillance adaptée au contrôle des activités sensibles réalisées dans les territoires des réserves naturelles nationales et régionales

Mettre en place une surveillance adaptée au contrôle des activités dans les sites inscrits et classés

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Réglementation réserves naturelles							
Réserve naturelle nationale du Marais Vernier : ONCFS Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la seine : MdE	25				ONCFS, MdE	parquet, gendarmerie, Pnr BSN, Conservatoire du littoral, CEN NS, CD, animateurs Natura 2000, conservatoire de botanique	
A Réglementation du parc national => sans objet	0						
A Arrêté de protection de géotope							
– Contrôle des prescriptions des arrêtés de protection de géotope	0				DREAL-srn		
A Arrêté de protection de biotope							
- Contrôle des prescriptions des arrêtés de protection de biotope	10				DDTM, AFB		
A Sites inscrits et classés							
– plan de contrôle DREAL-SECLAD	5				DREAL-seclad		
TOTAL	40	0	0	0			

Fiche de contrôle 22 : Contrôler les travaux et activités ayant un impact sur les espèces protégées et contrôler les évaluations d'incidences au titre de Natura 2000

Service Pilote : DDTM27

Service contrôle : AFB, ONCFS, DDTM

Services associés : DREAL-srn, parquet, gendarmerie, maison de l'estuaire (Mde) Pnr des Boucles de la Seine, conservatoire des espaces naturels, conservatoire du Littoral, CD27, animateurs N2000, FDAAPPMA, CRPF, collectivités

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Espèces Protégées - **T** Évaluation des incidences au titre de Natura 2000 –

Objectifs

Mettre en place une surveillance appropriée des activités devant justifier d'une évaluation des incidences Natura 2000 au titre de la liste fixée à l'article R. 414-19 du code de l'environnement ou des listes locales prises en application du 2° du et du IV de l'article L. 414-4 du même code ou d'une décision motivée de l'autorité administratives en application du IV bis de l'article L.414-4 précité.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Contrôle de l'existence préalable d'une évaluation d'incidence et évaluations des mesures N2000					DDTM, AFB, ONCFS	DREAL-srn, parquet, gendarmerie, MdE, Pnr BSN CEN NS, conservatoire du Littoral, CD, animateurs N2000, FDAAPPMA, CRPF, collectivités	Site Natura 2000 et pourtour
- Contrôle d'existence préalable d'une évaluation des incidences (surveillance territoire)	15						
- Contrôle des mesures définies dans le dossier d'évaluation et/ou des prescriptions édictées dans le cadre de l'instruction (plan de controle DDTM)	15	15					
TOTAL	30	15	0	0			

Fiche de contrôle 23 : Activités humaines réglementées

Service Pilote : DDTM

Service contrôle : DDTM, AFB, ONCFS, maison de l'estuaire (MdE)

Services associés : DREAL-seclad, parquet, gendarmerie, Pnr des Boucles de la Seine Normande, maires, DIRNO, CD27, UDAP-ABF

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

D Protection des habitats et patrimoine naturel – **T** Espaces dits ordinaires

Ojectifs

- Mettre en oeuvre le plan de contrôle départemental publicité.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
A Publicité							
Mise en œuvre du plan de contrôle publicité	75				DDTM	DREAL-seclad, parquet, gendarmerie Pnr BSN maires DIRNO CD27	Plan de contrôle annuel validé par préfet
Autres contrôles des activités humaines réglementées					MdE, AFB, ONCFS, DDTM		
TOTAL	75	0	0	0			

Fiche de contrôle 24 : Contrôle multi-thématiques

Service Pilote : DDTM

Service contrôle : ONCFS, AFB, DDTM, DRIEE, DDPP, DREAL-ude, DREAL-srn, DREAL-seclad, ARS, ONF, Maison de l'estuaire

Services associés : parquet, gendarmerie, PNR des Boucles de la Seine Normande, maires, CD, AESN, DREAL (hydrométrie + laboratoire hydrobiologie), RNN du Marais Vernier, RNN de l'Estuaire de la Seine, Conservatoire des espaces naturels, Conservatoire de botanique, réseau des animateurs Natura 2000

Domaine(s) / thème(s) LICORNE

Ojectifs

Organiser annuellement une opération de contrôles multithématiques et multiservices sur un territoire à enjeux.

Programmation des actions de contrôle :

Contrôle (description action)	T		B		Service contrôle	Service associé	Ciblage
	H*j	Nb	H*j	Nb			
Organisation d'un contrôle multiservices et multithématique sur une masse d'eau en mauvais état	50	1					Ciblage 2019 : bassin de l'Iton aval
TOTAL	50	1	0	0			